

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Relevé des Délibérations du Conseil d'Administration de l'Université Paris-Saclay du 18 mai 2020 – 15 heures exclusivement en visioconférence

Pour information : 28 membres présents et 8 représentés sur 37 membres en exercice.

Le 18 mai 2020, le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay régulièrement convoqué le 7 mai 2020, s'est réuni en visio-conférence sur la plateforme collaborate de l'Université Paris-Saclay.

Dûment constaté que les membres présents et représentés formaient la majorité des administrateurs en exercice et pouvaient donc valablement délibérer, la séance a été ouverte par la Présidente de l'Université Paris-Saclay à 15 heures 05

Membres CA	Avaient donné pouvoir	Invités
H. CHEVREL F. CORDIER S. COSTANTIN M. CUSSIGH A. DE CAGNY (jusqu'à 15h53) G. DEGREZ N. DETOURS (représenté par sa suppléante L. DENIAUX) C. DOURSAT J. FAURE J. FOURGOUS (représenté par A. BENHACOUN) C. GARBAY S. GRAZIANI H. HARARI-KERMADEC M. HUMBERT (jusqu'à 17h) E. IACONA J. KLEIN T. LACHAUME-RICHMOND	A. AUMIS donne pouvoir à S. RETAILLEAU J. BICHERON donne pouvoir à I. POPA J. BOCHEREL donne pouvoir à P. PETIT M. BOURNAT donne pouvoir à S. RETAILLEAU S. CARDON donne pouvoir à P. PETIT F. CASOLI donne pouvoir à F. VERNIER F. HIDRI donne pouvoir à E. IACONA S. TREYER donne pouvoir à F. VERNIER En cours de séance: M. CHAGNY donne pouvoir à E. IACONA (à partir de 17h30) A. DE CAGNY donne pouvoir à J. FAURE (à partir de 15h53) M. HUMBERT donne pouvoir à J. FAURE (à partir de 17h) A. THIERRY donne pouvoir à J. MERINDOL (à partir de 17h) VALENTIN donne pouvoir à J. MERINDOL (à partir de 17h34) VALENTIN donne pouvoir à J. MERINDOL (à partir de 17h02)	Invités de droit: O. CHOURROT C. DESCOURS A. GUERMANN G. VERSCHEURE Invités: F. ALVES Y. BERNARD J-Y. BERTHOU S. BOSI E. CORTIJO I. DEMACHY A. LAMBRETCH C. LARTIGUE G. LASCHON A. LATREILLE A. LEVRAT C. MICHON S. MORIN-DELERM M. PALLARDY C. PAULIN J-F. PEYRAT R. SOUBEYRAN Excusés: O. BERTHELOT-EIFFEL P. MAUGUIN L. PARMANTIER



- Ordre du Jour -

l.	Informations de la Présidente	
II.	Adoption du compte-rendu de la séance du 20 avril 2020(vote)
III.	. Adoption du règlement intérieur cadre des Graduates Schools(v	vote)
IV	. Adoption du règlement intérieur de l'Institut(v	vote)
٧.	Adoption du règlement intérieur de l'Ecole Universitaire de Premier Cycle(v	vote)





Séance du 18 mai 2020

Délibération n° II

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2020

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay,

- **Vu** le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-3 ;
- **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts :
- **Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay du 20 avril 2020 ;

> Après en avoir délibéré,

<u>Article Unique</u> : APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay du 20 avril 2020

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	36
Refus de participer au vote :	
Pour :	35
Contre :	
Abstention:	1

Visa de la Présidente

WINIVERSITE AND THE STATE OF TH

Pr Sylvie RETAILLEAU

Pièce jointe : néant

Classée au registre des actes sous la référence : CA Paris-Saclay – D.II

Publiée sur le site de l'Université le : 20/05/2020

Transmis au recteur le : 20/05/2020

Affichée au bât. 351 de l'Université Paris-Saclay durant les 3 mois qui suivent son insertion au registre des actes.

Modalités de recours contre la présente délibération :





Séance du 18 mai 2020

Délibération n° III

Obiet : Approbation du règlement intérieur-cadre des Graduate Schools

- Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay,
- **Vu** le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;
- Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts :
- Vu les statuts de l'université;
- **Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;
- **Vu** le rapport de présentation joint à la présente délibération ;
- Considérant qu'aux termes des textes susvisés, chaque Graduate School est dotée d'un règlement intérieur.
- > Après en avoir délibéré,

Article unique : APPROUVE le règlement intérieur-cadre des Graduate Schools.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	36
Refus de participer au vote :	
Pour :	30
Contre:	5
Abstention :	1

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Pièce jointe : néant

Classée au registre des actes sous la référence : CA Paris-Saclay – D.III

Publiée sur le site de l'Université le : 20/05/2020

Transmis au recteur le : 20/05/2020

Affichée au bât. 351 de l'Université Paris-Saclay durant les 3 mois qui suivent son insertion au registre des actes.

Modalités de recours contre la présente délibération :





Séance du 18 mai 2020

Délibération n° IV

Obiet : Approbation du règlement intérieur de l'Institut des sciences de la lumière

- Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay,
- Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3;
- **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts :
- Vu les statuts de l'université ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay;
- Vu la délibération du conseil académique en date du 11 mai 2020 ;
- **Vu** le rapport de présentation joint à la présente délibération ;
- **Considérant** qu'aux termes des textes susvisés, l'Institut des sciences de la lumière est doté d'un règlement intérieur.
- > Après en avoir délibéré,

Article unique : APPROUVE le règlement intérieur de l'Institut des sciences de la lumière.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	35
Refus de participer au vote :	
Pour :	30
Contre:	5

Abstention:

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Pièce jointe : néant

Classée au registre des actes sous la référence : CA Paris-Saclay – D.IV

Publiée sur le site de l'Université le : 20/05/2020

Transmis au recteur le : 20/05/2020

Affichée au bât. 351 de l'Université Paris-Saclay durant les 3 mois qui suivent son insertion au registre des actes.

Modalités de recours contre la présente délibération :





Séance du 18 mai 2020

Délibération n° V

Objet : Approbation du règlement intérieur de l'Ecole universitaire de premier cycle de Paris-Saclay

- Le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay,
- Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;
- Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts :
- **Vu** les statuts de l'université ;
- **Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu la délibération du conseil académique en date du 11 mai 2020 ;
- **Vu** le rapport de présentation joint à la présente délibération ;
- **Considérant** qu'aux termes des textes susvisés, l'Ecole universitaire de premier cycle de Paris-Saclay est dotée d'un règlement intérieur.
- > Après en avoir délibéré,

Article unique : APPROUVE le règlement intérieur de l'Ecole universitaire de premier cycle de Paris-Saclay.

Nombre de membres en exercice :	37
Votants :	34
Refus de participer au vote :	
Pour :	29
Contre :	5

Abstention :

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Pièce jointe : néant

Classée au registre des actes sous la référence : CA Paris-Saclay – D.V

Publiée sur le site de l'Université le : 20/05/2020

Transmis au recteur le : 20/05/2020

Affichée au bât. 351 de l'Université Paris-Saclay durant les 3 mois qui suivent son insertion au registre des actes

Modalités de recours contre la présente délibération :

